

SOMMAIRE

PAGE 1

◆ **Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina / Patronat: Pour un partenariat agissant**

PAGE 2

◆ **Vers un renforcement du dispositif juridique et institutionnel de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso**

◆ **Programme de promotion du dialogue social en Afrique : Une étude d'impact en vue de meilleures perspectives**

PAGE 3

◆ **Carte GIM-UEMOA : Un nouveau mode de paiement au service de l'économie régionale**

◆ **Financement des PME/PMI de l'UEMOA : un nouveau dispositif en place**

PAGE 4

◆ **La Mauritanie dans les APE : "si les Européen ne veulent pas de nos produits, nous on va aller vers la Chine"**

◆ **CEDEAO : Lancement de l'étude sur l'identification des acteurs non étatiques**

PAGE 5

◆ **Centres privés de formation professionnelle non formelle : Vers l'adoption d'un cahier des charges plus souple**

BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DU CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ

ANNÉE 1 , N° 009

OCT - NOVEMBRE 2010

Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina / Patronat: Pour un partenariat agissant

Le vendredi 1er octobre 2010, le 1er Vice président du Conseil National du Patronat Burkinabé a reçu en visite d'information les responsables syndicaux de la Confédération Nationale des Travailleurs du Burkina (CNTB) accompagnés pour la circonstance d'une délégation de la Confédération de Syndicats Chrétiens (CSC) de la région de Liège (Belgique).

Présente dans notre pays dans le cadre de ses relations de partenariat avec la CNTB, cette délégation conduite par Monsieur PARTHOENS Roger, est venue s'entretenir avec le Patronat burkinabé sur la mise en œuvre d'un important projet de construction de plusieurs centres de formation professionnelle au Burkina Faso. Cette visite devait permettre non seulement d'exposer le contenu de ce vaste projet mais aussi de susciter l'adhésion et le soutien du Patronat dans la perspective de la mise en œuvre d'un partenariat actif au profit de la formation professionnelle dans notre pays.

Comme l'a précisé M. PARTHOENS, cet ambitieux projet connaît déjà un début de réalisation dans la commune rurale de Dapelgo et doit se poursuivre par la création de

trois autres centres de formation professionnelle à Gorom-Gorom, Bobo Dioulasso et Ouagadougou.

Il s'agit de faire bénéficier le Burkina Faso de l'expérience de l'organisation syndicale chrétienne belge en matière de formation professionnelle et de formulation d'accords interprofessionnels.



Pour souligner la justesse et la pertinence d'une telle démarche, Monsieur NACOULMA a fait observer que le Patronat burkinabé partage entièrement cette vision d'autant plus que l'un des problèmes majeurs du monde du travail, a-t-il soutenu, est celui de la formation professionnelle et du renforcement des capacités. A ce titre, il a assuré ses interlocuteurs de la disponibilité et du soutien des employeurs pour ce projet dont ils sont en définitive les bénéficiaires.

Poursuivant, il a souhaité qu'une importante place soit accordée à

la filière agro-alimentaire qui est un secteur à haut potentiel de développement. Dans ce sens, il a attiré l'attention des syndicalistes sur l'exigence d'une approche intégrée dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

Ces différentes précisions ont particulièrement retenu l'attention des promoteurs du projet qui se sont voulu rassurant en relevant

l'originalité de la méthodologie de formation qui sera adoptée. En effet, il s'agira d'une formation professionnelle très poussée, alliant le modèle de formation classique et un modèle innovant piloté par des entreprises de formation par le

travail. Cette seconde forme, de l'avis des initiateurs sera privilégiée dans la mesure où elle s'adapte non seulement aux réalités économiques du pays, permettant un contact permanent entre l'entreprise et le stagiaire tout en ne constituant pas une concurrence avec les structures de formation déjà existantes.

Monsieur NACOULMA a alors réaffirmé la disponibilité et le soutien du Patronat dans le cadre d'un fructueux partenariat pour la mise en œuvre de ce projet.

Vers un renforcement du dispositif juridique et institutionnel de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso

Du 03 au 05 Novembre 2010, la salle de Conférence de Azalaï Hôtel Indépendance a abrité un séminaire sur l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du Burkina Faso (LBC-FT).

Cette activité initiée par le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) en partenariat avec la Cellule Nationale de Traitement de l'Information Financière du Burkina Faso (Ministère de l'Economie et des Finances) avait pour enjeu de permettre à notre pays de renforcer son dispositif juridique et institutionnel en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme du Burkina Faso et de se doter ainsi d'un outil de référence de bonne gouvernance et de développement économique.

A cet effet, les travaux ont été précédés de cinq communications introductives successivement faites par les experts du GIABA, de la CENTIF et du milieu bancaire qui ont fortement édifiées les parti-

cipants et leur ont permis de procéder à la planification des activités prioritaires sur la base des recommandations du Rapport d'Évaluation Mutuelle du Burkina.

Au terme des réflexions, le document de



stratégie a été décliné en huit axes principaux :

1. Renforcer le dispositif juridique et institutionnel de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme pour le rendre plus efficace et conforme aux normes et standards internationaux ;
2. Renforcer les capacités de tous les acteurs impliqués dans la lutte ;
3. Veiller à la mise en œuvre effective du dispositif national de lutte contre la criminalité financière transnationale ;
4. Conscientiser les populations ;

5. Impliquer toutes les composantes des Organisations de la Société Civile à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;

6. Organiser la traque des acteurs de la criminalité transnationale organisée ;

7. Mettre en place un dispositif intégré pour le suivi des organisations ou organismes à but non lucratif ;

8. Renforcer la collaboration et la coopération entre tous les acteurs de lutte.

A la lumière des résultats atteints, cet exercice de formulation d'une stratégie nationale LBC-FT a montré toute son importance car il a permis à notre pays de se doter d'un instrument efficace de protection de son économie et d'accroître le niveau de conformité de son dispositif juridique et institutionnel avec les standards internationaux en matière de LBC-FT. Aussi, au-delà de la qualité du document final, ce séminaire a sans doute eu le mérite de sensibiliser les différents acteurs sur les effets néfastes du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme tout en insistant sur leur commune responsabilité dans la lutte contre ces phénomènes mondiaux auxquels notre pays ne saurait échapper.

Programme de promotion du dialogue social en Afrique : Une étude d'impact en vue de meilleures perspectives

Le mardi 29 novembre 2010 le Conseil National du Patronat Burkinabè a reçu la visite de Monsieur Ian DAVIES, Consultant international chargé de l'étude d'évaluation de la troisième phase du Programme de Promotion du Dialogue Social en Afrique (PRODIAF).

A cet effet, il s'est agi au cours de cet entretien de dresser le bilan des actions et réalisations du PRODIAF au profit des Partenaires sociaux au Burkina sur la période 2008 -2010, de mesurer l'impact de ces actions et de dégager des perspectives pour une plus grande efficacité des interventions du Programme.

En terme d'impact de la mise en œuvre du PRODIAF, les premiers responsables du Patronat ont dressé un bilan nettement positif au regard des nombreuses

réalisations et surtout de l'amélioration du climat social liée à la consolidation de la pratique du dialogue social dans notre pays. A titre illustratif, le Patronat burkinabè fidèle à sa tradition de dialogue avec les leaders syndicaux a conduit et réussi trois instances de médiations au plan national.

A travers ce constat, l'ambition des responsables patronaux était de traduire au consultant l'option fondamentale prise par les Partenaires sociaux de privilégier les modes alternatifs de règlement des conflits mais surtout de plaider pour la mise en place d'un cadre national permanent de dialogue social à l'image de certains pays de la sous région.

Quant à la question de savoir si le Patronat avait réalisé des avancées dans ce sens, les trois représentants ont répondu par l'affirmative tout en soulignant les nombreuses

actions de plaidoyer que l'organisation d'employeurs burkinabè mène auprès du Gouvernement sur la nécessité d'appuyer l'élaboration d'une Charte sociale et d'opérationnaliser les cadres de concertations existants.

S'agissant de la problématique de la pérennisation des acquis du PRODIAF, le Patronat a relevé la nécessité de faire contribuer la volonté politique à travers la coopération bilatérale et multilatérale pour la mise en place de lignes budgétaires au sein de chaque Etat afin de soutenir l'institutionnalisation du Programme.

Aussi ont-ils souhaité que le PRODIAF travaille à renforcer son encrage institutionnel dans notre pays afin que la promotion du dialogue social devienne une réalité même à l'échelle des entreprises.

Carte GIM-UEMOA : Un nouveau mode de paiement au service de l'économie régionale



Le Vendredi 12 novembre 2010, l'Hôtel Laïco de OUAGA 2000 a abrité un séminaire d'échanges sur le paiement par carte bancaire dans la zone UEMOA. Cette rencontre initiée sous l'égide du Groupement Interbancaire Monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA) en collaboration avec la Communauté bancaire du Burkina Faso, avait pour but de sensibiliser les opérateurs économiques, et les structures de promotion du secteur privé sur l'utilisation des paiements électroniques.

Le Groupement Interbancaire Monétique (GIM-UEMOA) a été créé en 2003 sous l'égide de la BCEAO en vue de pallier l'absence de dispositif et de moyen de paiement électronique et de garantir la sécurité des transactions au sein de l'espace communautaire. Son objectif principal est de développer et d'encourager le paiement électronique et de faire de la carte GIM le premier instrument de paiement des populations de l'Union.

Le GIM-UEMOA offre un réseau étoffé de distributeurs automatiques de billets à l'é-

chelle communautaire, une solution monétique par délégation, la multiplication des terminaux de paiement électronique chez les commerçants et le prépayé régional et international GIM (GIM Visa et GIM MasterCard). Neuf (9) banques au niveau du Burkina Faso et soixante trois (63) au niveau de l'UEMOA sont actuellement interconnectées.

Dans le même registre s'inscrit « l'Acquisition Commerçant Unique (ACU) » qui contribue à la facilitation et la sécurisation des transactions par l'installation de Terminaux de Paiement Electronique (TPE) auprès des unités commerciales pour promouvoir le paiement par la carte GIM (VISA, Master Card).

Le paiement par carte électronique renforce l'ouverture du marché national à la clientèle étrangère très habituée aux modes de paiement électroniques. A cela s'ajoute l'effet inducteur sur l'accroissement du chiffre d'affaires dans la mesure où le paiement électronique stimule la consommation en permettant d'opérer des transactions à distance tout en évitant des frais de déplacement. Aussi, il va sans dire que les professionnels des milieux d'affaires gagnent en temps et renforcent leur capacité opérationnelle et leur niveau de compétitivité.

En outre, l'une des innovations majeures de ce système de paiement électronique est la solution Prépayé régional GIM-UEMOA et international GIM (VISA & Master Card) permettant ainsi à la population non bancarisée d'a-

voir accès à une Carte Interbancaire rechargeable, disponible immédiatement auprès des agences de banques et des distributeurs agréés.

Par ailleurs, les promoteurs du GIM entendent développer d'autres services à valeur ajoutée tel que le paiement sécurisé par internet, le règlement en ligne des droits de douanes et autres taxes assimilées, le mobile paiement, le mobile banking, et la possibilité d'utiliser les cartes AMEX (American Express) et Union Pay au sein de l'espace UEMOA.

Autant d'avantages et d'opportunités qui suffiraient à venter les mérites d'un système de paie-



ment qui, pour la première fois, porte le label de l'Afrique et fait la fierté du reste du monde. Il reste toutefois à relever les défis liés au faible taux de bancarisation, au piratage des systèmes informatiques et au changement qualitatif des mentalités des acteurs de notre économie nationale à dominance informelle.

Financement des PME/PMI de l'UEMOA : un nouveau dispositif en place

Le vendredi 05 novembre 2010 s'est tenue dans la salle de réunion de la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso un atelier de réflexion sur le nouveau dispositif de financement des PME-PMI de l'UEMOA.

Tirant les leçons de la phase pilote du Programme régional de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA, cet atelier avait pour but de créer un cadre d'échanges et de propositions avec les opérateurs économiques, les professionnels des milieux d'affaires et les structures d'appui au secteur privé afin d'enrichir l'étude prospective sur le nouveau dispositif de financement des PME-PMI de l'espace communautaire.

Le consultant chargé de cet étude, Monsieur Jean Claude Noël, a dans sa présentation fait tout d'abord un état des lieux des problèmes que connaît l'industrie burkinabé puis dégagé une série de pistes de réflexions portant notamment sur les critères de choix des entreprises éligibles au programme de restructuration et de mise à niveau pour la phase de déploiement, leur besoin en terme de finance-

ment, les modes adaptés de restructuration et les propositions sur le nouveau dispositif de financement qu'il a décliné à travers trois outils interactifs :

1. Mise en place de lignes de crédit bonifiées auprès des banques en vue de promouvoir la restructuration des entreprises ;
2. Renforcer les mécanismes de garantie pour faciliter l'accès au financement des entreprises à moyen ou long terme ;
3. Prise de participation par les organismes spécialisés à travers le capital investissement.

Les échanges qui devaient avoir pour but de proposer des aménagements et des correctifs à ce dispositif afin de le rendre plus opérationnel et mieux adapté aux besoins de financement de l'industrie burkinabé ont davantage porté sur les difficultés de la phase pilote dans la mesure où les participants s'attendaient à la présentation d'un dispositif en phase d'opérationnalisation. Au nombre des préoccupations que partagent même les 18 entreprises retenues au cours de la phase pilote, figurent les difficultés de garantie de l'investissement

matériel, les retards de préfinancement, le handicap lié au quota des primes (80% immatériel et 20% matériel), la lourdeur du mécanisme de financement, l'absence de publicité au profit des entreprises sélectionnées et la difficulté d'actionner les fonds de garantie communautaires.

Les réponses apportées à ces préoccupations ainsi que les perspectives envisagées ont été à la hauteur des attentes des participants concernant la phase de déploiement du programme :

- ◆ Créer un mécanisme d'accompagnement des entreprises de la phase pilote ;
- ◆ Créer des cadres de concertation entre les entreprises sélectionnées et les institutions financières ;
- ◆ Envisager l'option des garanties sous forme de caution solidaire ou la possibilité de constituer des dossiers pour des secteurs entiers (huilerie) ;
- ◆ Renforcer les mécanismes nationaux de financement existant ;
- ◆ Inverser les quotas prévus pour les primes soit 80% investissement matériel et 20% investissement immatériel.

La Mauritanie dans les APE : "si les Européen ne veulent pas de nos produits, nous on va aller vers la Chine"



CEDEAO, participe à la négociation des APE aux côtés de celle-ci depuis le lancement du processus. Mais, visiblement la sensibilisation autour de la question des APE reste de mise.

Dés le début de cet atelier, il était facile de constater que la tendance du secteur privé mauritanien est au rejet des APE et de tout accord avec l'Union Européenne.

« Si l'Union Européenne veut, elle peut organiser des centaines d'ateliers TRINNEX, cela ne changera

Le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB) a été invité à participer à l'atelier TRINNEX – Mauritanie qui s'est tenu du 22 au 24 novembre 2010 à Nouakchott en Mauritanie.

En rappel, TRINNEX est un projet de PROINVEST, lancé depuis 2004 qui vise à renforcer les capacités du secteur privé des pays ouest africain à développer des relations commerciales dans le contexte des négociations APE.

Cette année, trois (03) ateliers TRINNEX était prévus pour se tenir au Bénin, au Togo et en Mauritanie.

L'atelier de la Mauritanie avait pour objectif d'offrir au secteur privé mauritanien l'opportunité d'examiner les conditions liées à la signature des APE et d'identifier les appuis nécessaires en terme de renforcement de la compétitivité des entreprises.

La Mauritanie, bien qu'ayant quitté la

pas notre position face aux APE » s'exprimait un opérateur économique mauritanien du secteur de la pêche sérieusement remonté contre les accords de pêche entre la Mauritanie et l'Union Européenne. Et un autre d'ajouter « si les Européens ne veulent pas de nos produits, nous on va aller vers la Chine » parlant des normes sanitaires très rigoureuses érigées par les européens.

Pour beaucoup d'intervenants, la Mauritanie, à l'instar des autres pays les moins avancés (PMA), bénéficie de l'initiative « tout sauf les armes » qui lui permet depuis 2001 d'exporter vers l'Union Européenne sans droit de douane et sans quotas.

De ce fait, ils ne voient pas la nécessité pour leur Pays de signer un accord qui le contrain-

drait à ouvrir à son tour son marché aux produits Européens. Surtout que l'économie mauritanienne, comme celle de beaucoup de pays ouest africain n'est pas compétitive pour affronter la concurrence des grandes entreprises de l'occident.

Cependant, ce qu'il faut retenir c'est que « avec ou sans APE », nos marchés devront progressivement se libéraliser. Les accords de l'OMC, auxquels ont souscrits les différents pays les obligent en effet, à ouvrir progressivement leurs marchés en supprimant toutes les barrières tarifaires au commerce.



Les APE doivent être vues comme une opportunité à saisir pour ouvrir nos marchés tout en bénéficiant de la prise en charge des effets négatifs et du financement du programme des APE pour le développement (PAPED).

De plus l'initiative « Tout sauf les armes » évoquée ci-dessus n'est pas un accord mais simplement une faveur unilatérale faite par l'Union Européenne aux pays les moins avancés. Donc elle peut prendre fin à tout moment.

Dès lors, la signature des APE apparait comme un impératif pour la Mauritanie, mais aussi pour l'ensemble des pays de la CEDEAO. Et ça, les représentants du secteur privé mauritanien et ouest africain l'ont compris durant le présent atelier tenu à Nouakchott.

CEDEAO : Lancement de l'étude sur l'identification des acteurs non étatiques

La Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a lancé une étude sous-régionale sur la contribution des Acteurs Non Etatiques dans le développement de la région. La cérémonie de lancement a eu lieu le jeudi 18 novembre 2010 à l'hôtel Palm Beach.

C'est en 2006 que les chefs d'Etats et de Gouvernements de la CEDEAO, lors de leur conférence, ont formulé la vision 2020 visant à faire de la CEDEAO, une CEDEAO des Peuples, espace dans lequel les populations vivront en parfaite harmonie dans la dignité. Depuis cette date, un ensemble d'activités,

impliquant les populations de l'espace



communautaire ont été formulés à travers le Programme Communautaire de Développement (PCD) pour traduire cette vision en réalité concrète.

Conscient que les populations ne peuvent vraiment être impliquées sans une meilleure connaissance de leurs dignes représentants que sont les Acteurs Non Etatiques (société civile, secteur privé, monde de la recherche), la CEDEAO envisage mener une étude sous-régionale sur leurs contributions dans le développement de la région.

L'étude permettra de disposer d'une base de données sur les ANE de l'espace communautaire, de les regrouper en fonction de leurs domaines d'activités et ainsi de pouvoir évaluer leurs apports dans le développement de la région.



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÈ

**CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT
BURKINABÈ (CNPB)**

 1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 50 33 03 09

Fax : (+226) 50 33 03 08

 Courriel: cnpb@fasonet.bf

 Site web: www.patronat.bf
Centres privés de formation professionnelle non formelle : Vers l'adoption d'un cahier des charges plus souple


L'union fait la force

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

 Ferdinand ZOUNGRANA
Wenceslas BANCE

Conception et Mise en page

Wenceslas BANCE

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/P.F

ISSN 0796 - 8981

 * *
*

Le Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi (MJE) a initié du 26 au 28 octobre 2010 à Kombissiri, un atelier de relecture du cahier des charges applicables aux centres privés de formation professionnelle non formelle.

le cahier des charges qui régit les conditions de création, d'ouverture et de gestion des centres privés de formation professionnelle non formelle a été adopté en 2006. Après quatre (04) années d'application, il est apparu nécessaire de le réviser pour le rendre plus souple et aussi pour tenir compte de la politique nationale d'enseignement technique et de formation professionnelle adoptée en 2008.

En effet, le cahier des charges actuels, de par sa rigueur ne permet pas aux promoteurs de centres privés d'être en conformité avec ses prescriptions. Même si jusqu'à présent, le MJE s'est toujours montré flexible dans l'attribution des autorisations, il était nécessaire de le relire afin d'avoir un document plus réaliste cadrant avec les grands objectifs de la politique nationale en matière de formation professionnelle.

La présente relecture a été faite dans un souci d'avoir un cahier des charges garantissant aux apprenants, une formation de qualité et en même temps ne faisant pas obstacle à l'initiative privée.

C'est ainsi que des dispositifs sur les droits et devoirs des acteurs de la formation professionnelle, l'organisation financière et le personnel minimum des centres privés de formation ont été introduits dans les nouveaux textes.

Par ailleurs, certaines pièces non utiles ont été supprimées de la liste des documents requis lors de la demande de création et d'ouverture de centre de formation professionnelle. Il s'agit notamment de l'attestation de situation fiscale, l'attestation de déclaration d'existence, l'attestation d'ouverture. Toute chose qui permettra d'avoir un cahier de charges plus allégé. C'est dans ce sens qu'il faut saluer l'initiative du MJE qui a bien voulu associer le secteur privé à cette relecture.

Recevez régulièrement par mail notre bulletin , en envoyant « patronat.net » à l'adresse ci-dessous

infos@patronat.bf